

VILLE DE BLÉRÉ - 37150

35, rue de Loches B.P. 35 37150 BLÉRÉ • Tél : 02 47 30 81 81 – Fax : 02 47 30 81 88
Internet : www.blere-touraine.com • E-mail : mairie@blere-touraine.com



PROCES - VERBAL

DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2008

Etaient présents : Dr Georges FORTIER, M. CHAUVEL Régis, Mme LE BRIS Joëlle, M. BISSON Marcel, Mme BAROU Françoise, M. GAUTHIER Robert, Mme DUFRAISSE Sylvie, M. REUILLON J-Jacques, M. MORELLI Jean-Claude, Mme OMNES Françoise, Mme BABY Claudine, M. RAFEL Jean-Serge, M. VERDON Richard, M. ROBINEAU Jean-Noël, Mme THIBAUT Christine, Mme THOMASSIN Sylvie, Mlle MORISSET Carole, Mme BERTHELOT Isabelle, Mme PALISSEAU Laetitia, M. DEJUST Jean-François, M. GIRARD Eric, M. PERRAULT Patrick, Mme LOISEAU Sandrine, M. BEAUGÉ Henri, , M. OMONT Jean-Claude..

Absents excusés : M. CANTIN Christian (pouvoir à M. BISSON Marcel), Mme DALAUDIER Nicole (pouvoir à M. OMONT Jean-Claude)

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20 h 40 et invite le Conseil à nommer un(e) secrétaire.
Mme BAROU Françoise est nommée secrétaire.

POINT I - COMPTE-RENDU DE LA PRECEDENTE SEANCE DU 27.03.08

Sans observations, le compte-rendu de la dernière séance est adopté à l'unanimité.

POINT II - COMPTES-RENDUS DES DIFFERENTES COMMISSIONS

① COMMISSION CADRE DE VIE – ENVIRONNEMENT DU 8 AVRIL 2008

En préambule, définition du rôle de la commission et précision sur ses compétences

ORDRE DU JOUR

➤ BUDGET 2008

▪ ... La Gatine :	100 000 €
▪ ... Vasques :	1000 €
▪ ... Jardinières camping :	5200 €
▪ ... Bancs + corbeilles :	5200 €
▪ ... Porte entrée de ville :	2500 €
▪ ... Jeux Gatine + Auverdière :	25 000 €
▪ ... Serre :	200 000 €

- Visite des serres de la commune le 3 Mai 2008 à 10 h (Pour les élus intéressés) .
- Passage du jury pour le concours des maisons fleuries entre le 15/07 et le 26/07
- Réunion pour préparation du dossier de la serre le Mercredi 30 avril à 18 h

.../...

➤ **QUESTIONS DIVERSES**

Suite à une question concernant le sens de la mission « environnement » de la commission, c'est dans le sens « Cadre de vie » qu'il faut le comprendre .

Il est précisé que toutes les commissions tiennent compte des contraintes environnementales et du développement durable selon les projets étudiés.

➤ **RAPPEL**

- Sortie orchidées le 10 Mai 2008
- Visite des jardins du château du Rivau le 13 JUN 2008

② **COMMISSION D'URBANISME du Mardi 8 avril 2008**

DP = Déclaration Préalable

PC = Permis de construire

CLE	PETITONNAIRE	NATURE DE LA DEMANDE	ADRESSE DES TRAVAUX	SECTION PARCEL-LAIRE	AVIS DE LA COMMISSION
DP	ANGIBAUT BRUNO	CAVE ET PANNEAUX SOLAIRES	CHANTELOUP	YI 116	Favorable
DP	LOUAULT STEPHANE	ABRI DE JARDIN	LA SICARDIERE	YM 92	Favorable
DP	LOUAULT STEPHANE	CLOTURE	LA SICARDIERE	YM 92	Favorable
DP	BUSTREEL JACQUES	POSE LUCARNES	28 LES VALLEES	ZV 497	Favorable
DP	FAUCONNIER MATTHIEU	AGRANDISSEMENT GARAGE	7 RUE DE LA VASSELIERE	AD 206, 587, 589	Favorable S/réserve avis ABF
DP	FAUCONNIER MATTHIEU	PORTAIL EN REcul	7 RUE DE LA VASSELIERE	AD 206, 587, 589	Favorable S/réserve avis ABF
DP	LOISEAU NICOLAS	VERANDA	35 RUE DU 18 JUIN	AE 93	Favorable S/réserve avis ABF
DP	GAUTREAU STEPHANE	ABRI DE JARDIN	46 RUE DE LA VARENNE	ZL 1163	Favorable
DP	BEAUCOURT JEAN JACQUES	TRANSFORMAT. GARAGE EN HABITATION	7 RUE JEAN MERMOZ	ZL 1122, 1124	Favorable
DP	HUBERT JEAN CLAUDE	EXTENSION GARAGE	7 RUE FLEMING		Favorable
DP	SIMON JEAN PIERRE	ABRI DE JARDIN	32 RUE CHARLES SIMON	AD 572 575	Favorable S/réserve avis ABF
DP	KREWER MARC	TRANSFORMAT. GARAGE EN HABITATION	42 RUE DE LA TAILLE SAINT JULIEN	ZL 797	Favorable
DP	CASTAGNER MICHEL	GARAGE	11 RUE DE LA FOLIE	AE 332 333	Favorable S/réserve avis ABF
DP	RAVELEAU FREDERIC	AMENAGEMENT DE COMBLES	5 LES VALLEES	ZV 669	Favorable
DP	PONTLEVOY /COURTIN	RAVALEMENT	15 RUE DE TOURS		Favorable S/réserve avis ABF
DP	ROBIN ANDRE	CLOTURE	CHANTELOUP	YI 26 196	Favorable
DP	MOREAU LILIANE PAR DUMONT GEOMETRE	DIVISION 1 LOT	LA TOUCHE	YD 360 364 367	Favorable
DP	DEBOURG PATRICK	CLOTURE	1 LE HAUT VILLAGE		Favorable
DP	LE BRIS ROBERT	PREAU	40 RUE DE LA TAILLE SAINT JULIEN		Favorable

.../...

PC	HECQUET BEUGNET SEBASTIEN KAREN	EXTENSION GARAGE	6 LE HAUT VILLAGE	ZD 117, 119	Favorable
PC	BUSSON STEVE ET FLORENCE	MAISON D'HABITATION	36 RUE DE LA TAILLE SAINT JULIEN	ZL 801 P	Favorable
PC	CORREIA-RUOT LIONEL ET LUCILE	TRANSFORMAT. GRANGE EN HABITATION ET EXTENSION	15 BIS RUE DU 18 JUIN	AE 461	2ème dossier - Attente avis ABF
PC	GIRAULT THIERRY	GARAGE APPENTI	20 RUE DU FOUR A CHAUX	ZH 998	Favorable
PC	TAILLARD BERNARD ET CHRISTIANE	MAISON D'HABITATION	RUE DE LA VASSELIERE	AD 863	Favorable
PC	DUNOYER CATHERINE	TRANSFORMATION DEPENDANCE EN HABITATION	50 AVENUE DELAUNAY	ZL 767, 945, 158	Favorable S/réserve avis ABF
PC	SCI MULTILOC	CONSTRUCTION DE 2 BATIMENTS ARTISANAUX POUR LOCATION ESPACES	14 RUE DU PRE AUX RENARDS	ZL 958 / 973 / 975 / 1042	A l'étude

CU A = CU INFORMATIF CU B = CU OPERATIONNEL

CU A	MAITRE ASSELIN 41 BLOIS	non précisé	14 RUE GAMBETTA	AC 499, 500	Informé
CU A	MAITRE ASSELIN 41 BLOIS	non précisé	26 RUE DU GENERAL DE GAULLE	AE 226	Informé
CU A	MAITRE BOUCHER MORENO	MM. GERMAIN / LEDOUX / LAMBERT	RUE DE LA HAUTE BORNE	ZH 1017	Informé
CU B	SCP NURET	PONTLEVOY LOIC	MONCARTIER	YD 293, 295	Favorable
CU B	SCP NURET	CTS MAURICE	LA VARENNE	ZL 1208, 1210, 1213	Favorable
CU B	GEOPLUS DEPOND	BE LELOUP NANTES	RUE DE LA FONTAINE SAINT MARTIN	YD 341, 342 344	Favorable
CU B	GEOPLUS DEPOND	(PEUCH)	RUE DU FOUR A CHAUX	ZH 878, 884, 914	Favorable s/réserve implantation en zone constructible
CU A	SCP BORGAT JACOB	non précisé	15 RUE JULES BOULET	AE 518	Informé

Ces avis sont donnés sous réserve de l'instruction par la DDE et avis des services consultés.

** M. OMONT demande s'il est possible de rajouter une colonne avec le zonage sur le rapport.

*** **Le Conseil Municipal entérine les avis de la Commission.**

POINT III - POINTS FINANCIERS

APPROBATION DES BUDGETS 2008 - COMMUNE / SERVICE EAU / SERVICE ASSAINISSEMENT

M. le Maire présente et commente les propositions budgétaires 2008, qui ont reçu l'avis favorable de la Commission des finances du 2 avril.

Le budget de la **Commune** s'équilibre à **8 417 707 €** selon la répartition suivante :
- section de fonctionnement : **4 032 727 €**
- section d'investissement : **4 384 980 €**

→ **Le budget est adopté à l'unanimité des votants** – 7 abstentions : Mmes MM. DEJUST, GIRARD, PERRAULT, LOISEAU, OMONT, DALAUDIER (pouvoir à M. OMONT), BEAUGÉ.

.../...

Le budget du **SERVICE EAU** s'équilibre à **977 882 €**, selon la répartition suivante :

- section de fonctionnement :	354 532 €
- section d'investissement :	623 350 €

** M. Beaugé demande quand aura lieu le ravalement du château d'eau des Ouches.*

** M. Bisson répond que ce sera pour 2009.*

→ **Le budget est adopté à l'unanimité des votants** - 7 abstentions : Mmes MM. DEJUST, GIRARD, PERRAULT, LOISEAU, OMONT, DALAUDIER (pouvoir à M. OMONT), BEAUGÉ.

Le budget du **SERVICE ASSAINISSEMENT** s'équilibre à **1 465 296 €**, selon la répartition suivante :

- section de fonctionnement :	641 345 €
- section d'investissement :	823 951 €

** M. Beaugé demande la programmation des travaux pour les Ouches.*

** M. Bisson répond que ce sera vu en commission.*

→ **Le budget est adopté à l'unanimité des votants** - 7 abstentions : Mmes MM. DEJUST, GIRARD, PERRAULT, LOISEAU, OMONT, DALAUDIER (pouvoir à M. OMONT), BEAUGÉ.

IMPOTS LOCAUX : VOTE DES TAUX 2008

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur les taux des trois taxes locales pour l'année 2008 :

Le Maire propose de maintenir les taux existants soit :

- taxe d'habitation :	13,80 %
- taxe sur le foncier bâti :	15,57 %
- taxe sur le foncier non bâti :	52,86 %

***** Le conseil Municipal, à l'unanimité, vote les taux tels que proposés ci-dessus.**

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2007 - COMMUNE – SERVICE EAU – SERVICE ASSAINISSEMENT

Les comptes de gestion du trésorier, qui présentent des résultats identiques aux comptes administratifs adoptés le 7 février 2008, sont soumis au vote.

***** Approbation de chaque compte de gestion, à l'unanimité des votants – 4 abstentions : MM. DEJUST, GIRARD, PERRAULT, Mme LOISEAU.**

INDEMNITE DU RECEVEUR

Monsieur Jean-Michel JEAUNEAU est arrivé à la trésorerie de Bléré le 1^{er} juillet 2007 en remplacement de Monsieur Gérard TESSIER. Le Conseil Municipal a délibéré le 4 octobre sur son indemnité de conseil et a maintenu le montant qui était versé au précédent trésorier.

Cette indemnité est calculée par application à la moyenne des dépenses réelles des 3 dernières années d'un barème fixé par arrêté ministériel. Le trésorier bénéficie également d'une indemnité complémentaire pour confection de documents budgétaires.

L'indemnité de conseil doit être débattue à chaque changement de trésorier mais aussi à chaque renouvellement du Conseil Municipal. Le nouveau Conseil devra donc délibérer sur ce point.

***** Avis favorable à l'unanimité du Conseil pour maintenir le montant de l'indemnité accordée au précédent trésorier.**

POINT IV - RESSOURCES HUMAINES

Mise à jour et approbation du tableau des effectifs du personnel communal

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur le tableau des effectifs du personnel communal, qui sera annexé au budget principal.

ETAT DU PERSONNEL AU 1er AVRIL 2008				
Grade ou emploi	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont temps non complet
Filière administrative				
Attaché territorial principal	A	1	1	
Rédacteur territorial	B	1	1	
Adjoint adm principal 1ère classe	C	3	1	
Adjoint adm principal 2ème classe	C	2	2	1
Adjoint administratif 2ème classe	C	3	3	
		10	8	
Filière médico-sociale				
ATSEM 1ère classe	C	1	1	
		1	1	
Filière technique				
Technicien supérieur principal	B	1		
Technicien supérieur	B	1	1	
Agent de maîtrise	C	1	1	
Agent gestionnaire du Centre culturel	C	1	1	
Adjoint technique ppal 2ème classe	C	2	1	
Adjoint technique 1ère classe	C	4	4	
Adjoint technique 2ème classe	C	24	22	2
		34	30	
Police municipale				
Brigadier	C	1	1	
Gardien	C	1		
		2	1	
				.../...

Contrats de droit privé				
Contrat d'Avenir		10	6	
Contrat d'Adaptation à l'Emploi			1	
		10	7	
Total effectifs		57	47	

- M. OMONT remarque que cette grille est théorique et demande si la commission du personnel statuera sur les besoins.
- M. le Maire répond que cela se fera en fonction des demandes des cadres techniques ou administratifs. La grille permet toute latitude en la matière.
- M. OMONT demande où sont classées les autres A.T.S.E.M. ?
- Réponse : dans les adjoints techniques et mise au point sur le statut d'A.T.S.E.M. par M. le Maire.

***** Le Conseil Municipal, à l'unanimité, entérine le tableau des effectifs du personnel communal.**

- Indemnité spéciale de fonction à l'agent de police municipale

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur la modification de l'attribution de l'indemnité spéciale de fonction versée aux agents de la Police Municipale.

L'ancien policier municipal percevait cette indemnité à titre individuel alors qu'elle doit être créée pour un cadre d'emploi et c'est le Maire, par arrêté, qui l'attribue individuellement aux agents.

Suite au changement de policier municipal, il est donc nécessaire d'apporter cette modification. Le Conseil Municipal doit se prononcer sur ce point.

***** Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à prendre l'arrêté correspondant à cette indemnité.**

POINT V - APPROBATION DE LA CONVENTION 2008 AVEC CASTEL-RENAUDAIS INSERTION

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur le renouvellement de la convention avec l'Association d'Insertion Castel-Renaudais.

***** Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer le renouvellement de la convention avec l'Association Castel-Renaudais Insertion.**

POINT VI - SATESE : RETRAIT D'UN SYNDICAT D'ASSAINISSEMENT ET D'UNE COMMUNE

Conformément à la réglementation lorsqu'il y a demande de retrait d'une commune ou d'un syndicat, les communes adhérentes doivent donner leur avis.

Le Syndicat Mixte d'Assainissement de Rigny-Ussé – Huismes suite à sa dissolution et la Commune de Rochecorbon demandent leur retrait.

***** Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à ces retraits.**

.../...

POINT VII - APPROBATION DE RAPPORTS D'ACTIVITES :

- Syndicat Intercommunal Bléré Val de Cher

Conformément à la réglementation, le Syndicat Bléré Val de Cher a établi son rapport d'activités qu'il transmet aux communes adhérentes pour communication au Conseil Municipal et mise à disposition au public.

*** Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte de cette communication.**

- Communauté de Communes de Bléré – Val de Cher

Conformément à la réglementation, la Communauté de Communes de Bléré Val de Cher a établi son rapport d'activités qu'elle transmet aux communes adhérentes pour communication au Conseil Municipal et mise à disposition au public.

- *M. Beaugé regrette le manque de rapports pour de nombreuses commissions.*
- *M. le Maire précise que de nombreux rapports sont à disposition à la C.C.B.V.C.*
- *M. OMONT demande à ce que les documents soient consultables sur Internet.*

*** Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte de cette communication.**

POINT VIII - APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES

Conformément à la réglementation, la Communauté de Communes de Bléré Val de Cher a établi le rapport annuel sur le prix et la qualité du service et collecte de traitement des ordures ménagères qu'elle transmet aux communes adhérentes pour communication au Conseil Municipal et mise à disposition au public.

*** Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte de cette communication.**

POINT IX - QUESTIONS DIVERSES

Déclarations préalables pour travaux sur bâtiments rue du 18 juin et rue Belle.

Le Conseil Municipal doit autoriser le Maire à signer les déclarations préalables aux travaux qui seront effectués sur deux bâtiments communaux : Rue du 18 juin et rue Belle.

***** Accord du Conseil Municipal à l'unanimité pour autoriser le Maire à signer des deux déclarations préalables.**

Demandes de subventions

- concernant l'aménagement des locaux à la Médecine du Travail

Il convient d'autoriser le Maire à présenter le dossier de demande de subvention concernant l'aménagement des locaux de la Médecine du Travail à la Région dans le cadre du Contrat de Pays 2006 / 2010.

***** Accord du Conseil Municipal à l'unanimité pour autoriser le Maire à solliciter cette subvention.**

.../...

- concernant l'aménagement de la deuxième tranche de la Gâtine pour les travaux allant du Vaugerin à la piscine

Il convient d'autoriser le Maire à présenter le dossier de demande de subvention concernant l'aménagement de la deuxième tranche de la Gâtine pour les travaux allant du Vaugerin à la piscine, dans le cadre du Contrat de Pays 2006 / 2010.

***** Accord du Conseil Municipal à l'unanimité pour autoriser le Maire à solliciter cette subvention.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures.